

ARRETE N° 2021-13

**Arrêté temporaire de circulation
FERMETURE DE ROUTE VC 48 –avec déviation
Chargement de bois**

Du croisement avec la VC46 à la Boutignière
au croisement avec la VC51 de St Christophe sur Avre (Petite Gastine) -

Le maire de la commune de Gournay le Guérin,

Vu le Code de la route,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande formulée en date du 30/09/2021 par BIO-FOREST

Considérant que pour permettre la réalisation d'un chantier d'exploitation forestière (chargement de bois stockés en bord de route), avec stationnement de matériels encombrants (broyeur et camion) sur le bord de la chaussée, une restriction de circulation sera mise en place,

ARRETE

Art. 1^{er}. A compter du 18 octobre 2021, et au plus tard au 29 octobre 2021, la circulation sera interdite de 7h à 17h à tous véhicules (sauf véhicules d'urgence), pour permettre le bon déroulement des travaux susnommés. Les deux sections du chantier seront effectuées l'une après l'autre, pour permettre aux riverains du Buat un accès à leur habitation. Une déviation sera assurée par le demandeur.

Art. 2. La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurés par les soins du demandeur.

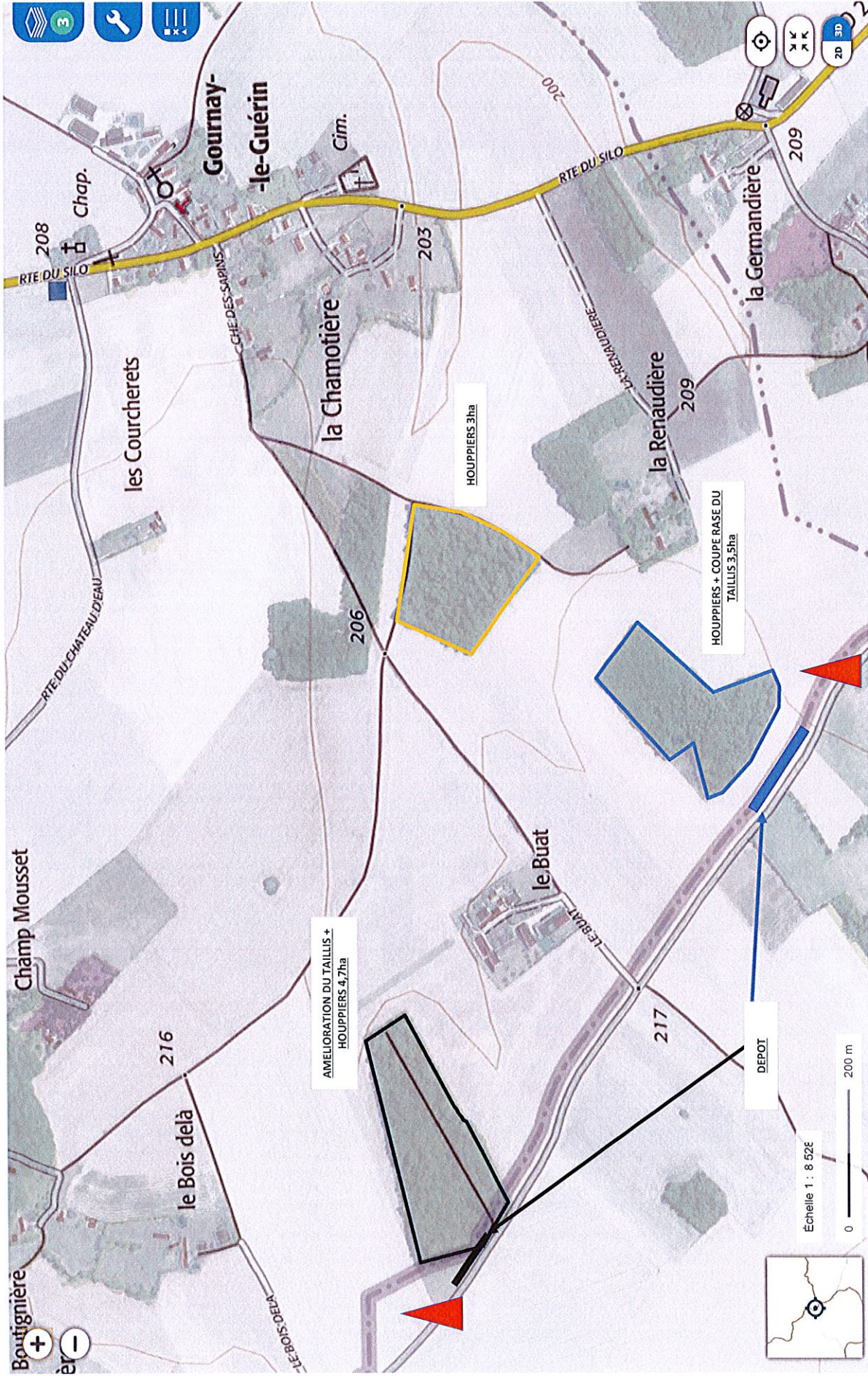
Art. 3. Le présent arrêté sera publié et il sera affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier, par les soins du demandeur.

Art. 4. Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verneuil d'Avre et d'Iton, Monsieur le Président de l'Interco Normandie Sud Eure, le SDIS27, Mairie de Beaulieu, Mairie de Chennebrun, Mairie de St Christophe Sur Avre, Département de l'Eure (UT Conches), BIO-FOREST. Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gournay le Guérin, le 14 octobre 2021

Le maire,
Jules PRIVÉ





GOURNAY LE GUERIN LIEU DIT LE BUAT N 48°42'03" / E 00°45'39"